

DEL2024_11_176

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 27
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 novembre 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENTS / PROCURATIONS:

Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Ludovic PEDRO (donne procuration à Mme Nafi SIBY), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

APPROBATION DES CREANCES ETEINTES SOUMISES PAR LE COMPTABLE PUBLIC EN 2024

Sur proposition de Jean ARSLAN.

La ville a été informé par le comptable public que :

- Les recouvrements à l'égard de l'agence immobilière Franceville Habitat et la société Batilima étaient achevés. Il est question ici de créances devenues éteintes dans le cadre d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
- Les recouvrements à l'égard de personnes physiques bénéficiant d'un effacement de dette dans un contexte de surendettement ne pourront plus faire l'objet d'actions de recouvrement de la part de la ville et de la trésorerie.

Contrairement à une remise gracieuse de dette qui relève d'une décision de l'assemblée délibérante, une créance éteinte constitue une charge définitive pour la Collectivité créancière qui doit être constatée. Tel est l'objet de la présente délibération.

DEL2024_11_176

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction codificatrice du 20 décembre 2021 portant sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu le courriel de monsieur le responsable de service de gestion comptable du Raincy en date du 28 juin 2024 sollicitant l'effacement de dettes de tiers,

Vu les pièces justificatives jointes à cette demande et qui attestent du caractère irrécouvrable de ces créances,

Considérant que le tribunal d'instance ainsi que le tribunal de la chambre de commerce peuvent prendre des décisions d'effacement de dettes pour les créanciers. Ces décisions de justice sont sans appel et nécessitent de la part des créanciers une mise en œuvre de ces décisions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De bien vouloir constater l'effacement de ces dettes à hauteur de 17 486,81 €.
2. De dire que la dépense sera prélevée sur le chapitre 65 article 6542 « Créances éteintes ».
3. De dire que les provisions pour risques seront réajustées en conséquence au compte 7817 - « Reprise sur dépréciations des actifs circulants ».

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/12/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 02/12/2024

Montfermeil, le 02/12/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

